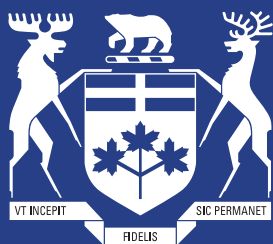


Budget des dépenses



Ontario

2023–24

Secrétariat du Conseil du Trésor

Volume 2



Secrétariat
du Conseil
du Trésor

Budget des dépenses **de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024**

VOLUME 2

PROVINCE DE L'ONTARIO
BUDGET DES DÉPENSES 2023-2024

Pour la version en ligne de ce document, visiter
<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

PROVINCE OF ONTARIO
EXPENDITURE ESTIMATES 2023-2024

For the online version of this document, visit
<https://www.ontario.ca/page/expenditure-estimates>

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction.....	v
Notes explicatives	vii
 Bureaux	
Bureau de l'Assemblée législative	1
Bureau du vérificateur générale.....	9
Bureau du directeur général des élections	13
Ombudsman Ontario.....	17

INTRODUCTION

Le Budget des dépenses 2023-2024 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1er avril 2023. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la *Loi de crédits*, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives à la page vii).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme du ministère » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

NOTES EXPLICATIVES

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2023-2024 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires

Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux

Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications

Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services

Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paielements de transfert

Inclut : les crédits d'impôt sur le revenu remboursables, les subventions et les soutiens à des personnes, au secteur des entreprises, aux institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux; les transferts de droit, les ententes relatives aux frais partagés et les autres transferts à des particuliers, des organisations et d'autres administrations.

Autres opérations

Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs

Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts

Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 \$.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le Bureau de l'Assemblée législative, créé le 20 décembre 1974 par la province de l'Ontario en vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative* de l'Ontario, fournit aux députés provinciaux un soutien en matière de procédures, de finances et de fonctionnement dans leurs travaux à l'Assemblée législative, dans les comités et à leurs bureaux de circonscription.

Ce Bureau accueille également les bureaux suivants : le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte*, de la *Loi de 2009 sur l'examen des dépenses publiques* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*.

Tous les fonds sont prélevés sur la Caisse de l'Assemblée législative, qui est distincte et indépendante du Trésor.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT PROGRAMME		Prévisions 2023-2024	Prévisions 2022-2023	Différence entre 2023-2024 et 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
201	Programme du Bureau de l'Assemblée législative	190 953 700	177 861 200	13 092 500	137 220 835
202	Programme des commissaires	36 072 900	31 231 100	4 841 800	29 272 377
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		227 026 600	209 092 300	17 934 300	166 493 212
Total - Charges de fonctionnement		227 026 600	209 092 300	17 934 300	166 493 212
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements		227 026 600	209 092 300	17 934 300	166 493 212
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)					
		227 026 600	209 092 300	17 934 300	166 493 212

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201

Ce programme englobe les traitements et les allocations, ainsi que tous les services de soutien fournis aux députés par les divers bureaux de l'Assemblée.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE	POSTE	Prévisions 2023-2024	Prévisions 2022-2023	Différence entre 2023-2024 et 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
N					
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Présidence	353 400	353 400	-	102 043
2	Bureau du greffier	1 412 500	1 262 300	150 200	1 114 290
3	Services parlementaires	16 631 600	15 375 900	1 255 700	11 841 562
4	Services d'information et de technologie	15 846 600	15 104 700	741 900	12 682 753
5	Services administratifs	12 388 800	9 446 200	2 942 600	7 765 111
6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	36 788 500	31 234 700	5 553 800	23 844 911
8	Services de soutien aux groupes parlementaires	13 022 800	16 229 500	(3 206 700)	10 311 532
9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	24 824 000	28 982 700	(4 158 700)	22 287 382
10	Services de soutien aux bureaux des députés	65 143 800	56 313 300	8 830 500	45 878 842
11	Programme de stages à l'Assemblée législatrice de l'Ontario	344 000	326 000	18 000	307 514
13	Modernisation des installations	4 197 700	3 232 500	965 200	1 084 895
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		190 953 700	177 861 200	13 092 500	137 220 835
Total - Charges de fonctionnement		190 953 700	177 861 200	13 092 500	137 220 835

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-1	Présidence	
	Traitements et salaires	3 700
	Avantages sociaux	200
	Transports et communications	131 600
	Services	183 600
	Fournitures et matériel	34 300
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	353 400
201-2	Bureau du greffier	
	Traitements et salaires	958 700
	Avantages sociaux	257 200
	Transports et communications	26 300
	Services	154 100
	Fournitures et matériel	16 200
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	1 412 500
201-3	Services parlementaires	
	Traitements et salaires	10 472 000
	Avantages sociaux	2 514 400
	Transports et communications	686 500
	Services	2 475 200
	Fournitures et matériel	586 500
	Total partiel	16 734 600
	Moins : Recouvrements	103 000
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	16 631 600
201-4	Services d'information et de technologie	
	Traitements et salaires	10 190 100
	Avantages sociaux	2 446 000
	Transports et communications	181 300
	Services	1 810 600
	Fournitures et matériel	1 220 100
	Total partiel	15 848 100
	Moins : Recouvrements	1 500
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	15 846 600

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-5	Services administratifs	
	Traitements et salaires	7 615 600
	Avantages sociaux	1 785 600
	Transports et communications	716 000
	Services	1 309 500
	Fournitures et matériel	1 523 100
	Total partiel	12 949 800
	Moins : Recouvrements	561 000
	Total @voter - Charges de fonctionnement	12 388 800
201-6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	
	Traitements et salaires	12 078 600
	Avantages sociaux	2 898 900
	Transports et communications	67 500
	Services	18 743 900
	Fournitures et matériel	3 129 600
	Total partiel	36 918 500
	Moins : Recouvrements	130 000
	Total @voter - Charges de fonctionnement	36 788 500
201-8	Services de soutien aux groupes parlementaires	
	Traitements et salaires	8 993 200
	Avantages sociaux	2 130 600
	Transports et communications	341 400
	Services	1 336 500
	Fournitures et matériel	221 100
	Total @voter - Charges de fonctionnement	13 022 800
201-9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	
	Traitements et salaires	15 874 000
	Avantages sociaux	4 194 300
	Transports et communications	2 373 600
	Services	2 370 400
	Fournitures et matériel	11 700
	Total @voter - Charges de fonctionnement	24 824 000

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-10	Services de soutien aux bureau des députés	
	Traitements et salaires	33 611 700
	Avantages sociaux	5 346 000
	Transports et communications	5 791 300
	Services	16 694 400
	Fournitures et matériel	3 700 400
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	65 143 800
201-11	Programme de stages ©l'Assemblée législative de l'Ontario	
	Paiements de transfert	
	Programme de stages ©l'Assemblée législative de l'Ontario	344 000
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	344 000
201-13	Modernisation des installations	
	Services	4 197 700
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	4 197 700
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de l'Assemblée législative	190 953 700

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202

Ce programme comprend les bureaux suivants : le Commissaire ©l'information et ©la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès ©l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire ©l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte*, de la *Loi de 2009 sur l'examen des dépenses publiques* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE	POSTE	Prévisions 2023-2024	Prévisions 2022-2023	Différence entre 2023-2024 et 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
N					
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2	Bureau du commissaire ©l'information et ©la protection de la vie privée	27 199 300	22 632 300	4 567 000	21 693 340
3	Bureau du commissaire ©l'intégrité	4 720 800	4 627 800	93 000	3 717 880
6	Directeur de la responsabilité financière	4 152 800	3 971 000	181 800	3 861 157
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		36 072 900	31 231 100	4 841 800	29 272 377
Total - Charges de fonctionnement		36 072 900	31 231 100	4 841 800	29 272 377

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
202-2	Bureau du commissaire ©l'information et ©la protection de la vie privé e	
	Traitements et salaires	17 586 000
	Avantages sociaux	4 653 300
	Transports et communications	185 300
	Services	4 612 300
	Fournitures et matériel	162 400
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	27 199 300
202-3	Bureau du commissaire ©l'intégrité	
	Traitements et salaires	2 891 800
	Avantages sociaux	694 000
	Transports et communications	77 300
	Services	980 000
	Fournitures et matériel	77 700
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	4 720 800
202-6	Directeur de la responsabilité financière	
	Traitements et salaires	2 660 300
	Avantages sociaux	683 100
	Transports et communications	56 500
	Services	642 900
	Fournitures et matériel	110 000
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	4 152 800
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des commissaires	36 072 900

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur général, qui est un fonctionnaire de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau du vérificateur général aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

Le 1er avril 2019, la *Loi de 2018 visant à rétablir la confiance, la transparence et la responsabilité* (la Loi) a été proclamée. Elle modifie la *Charte des droits environnementaux de 1993* de l'Ontario pour transférer certaines des responsabilités de l'ancien Bureau du commissaire à l'environnement de l'Ontario au Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Les responsabilités élargies du Bureau comprennent la présentation d'un rapport annuel sur l'application de la *Charte des droits environnementaux de 1993*.

Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

Le vérificateur général doit, aux termes des lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

En vertu de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, dans une année électorale, le vérificateur général est aussi tenu d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le dernier plan financier pluriannuel préparé par le ministre des Finances est raisonnable.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT PROGRAMME		Prévisions 2023-2024	Prévisions 2022-2023	Différence entre 2023-2024 et 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2501	Programme du Bureau du vérificateur général	26 194 700	26 247 800	(53 100)	24 576 701
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	26 194 700	26 247 800	(53 100)	24 576 701
	Crédits législatifs	522 100	672 100	(150 000)	1 279 649
	Total - Charges de fonctionnement	26 716 800	26 919 900	(203 100)	25 856 350
	Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	26 716 800	26 919 900	(203 100)	25 856 350
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	26 716 800	26 919 900	(203 100)	25 856 350

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501

Le vérificateur général procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et d'autres lois et textes de référence. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi. En vertu de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, le vérificateur général est aussi tenu d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le dernier plan financier pluriannuel préparé par le ministre des Finances est raisonnable. De plus, depuis le 1er avril 2019, le vérificateur général doit présenter un rapport annuel sur l'application de la *Charte des droits environnementaux de 1993*.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE	POSTE	Prévisions 2023-2024	Prévisions 2022-2023	Différence entre 2023-2024 et 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
N					
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Bureau du vérificateur général	26 194 700	26 247 800	(53 100)	24 576 701
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	26 194 700	26 247 800	(53 100)	24 576 701
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	522 100	672 100	(150 000)	1 279 649
	Total - Crédits législatifs	522 100	672 100	(150 000)	1 279 649
	Total - Charges de fonctionnement	26 716 800	26 919 900	(203 100)	25 856 350

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
2501-1	Bureau du vérificateur général	
	Traitements et salaires	16 907 600
	Avantages sociaux	4 606 400
	Transports et communications	471 600
	Services	3 751 800
	Fournitures et matériel	384 800
	Paielements de transfert	
	CAAF-FCAR Inc.	72 500
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	26 194 700
Loi sur le vérificateur général		
L	Loi sur le vérificateur général	522 100
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	26 716 800

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT PROGRAMME		Prévisions 2023-2024	Prévisions 2022-2023	Différence entre 2023-2024 et 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
501	Programme du Bureau du directeur général des élections	43 736 600	43 889 700	(153 100)	34 770 386
TOTAL à VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		43 736 600	43 889 700	(153 100)	34 770 386
Crédits législatifs		-	-	-	52 762 375
Total - Charges de fonctionnement		43 736 600	43 889 700	(153 100)	87 532 761
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements		43 736 600	43 889 700	(153 100)	87 532 761
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)					
		43 736 600	43 889 700	(153 100)	87 532 761

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 124 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 774 associations de circonscription et 23 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Elections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Elections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les rôles rendus en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE	POSTE	Prévisions 2023-2024	Prévisions 2022-2023	Différence entre 2023-2024 et 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
N					
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Administration des élections	19 757 000	17 432 000	2 325 000	12 477 812
2	Administration du financement des élections	23 979 600	26 457 700	(2 478 100)	22 292 574
	TOTAL à VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	43 736 600	43 889 700	(153 100)	34 770 386
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	52 762 375
	Total - Crédits législatifs	-	-	-	52 762 375
	Total - Charges de fonctionnement	43 736 600	43 889 700	(153 100)	87 532 761

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	15 933 100
	Avantages sociaux	3 823 900
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	19 757 000
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	1 907 000
	Avantages sociaux	457 800
	Transports et communications	22 000
	Services	642 800
	Fournitures et matériel	10 000
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>	20 941 000
	Total partiel	23 980 600
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total ©voter - Charges de fonctionnement	23 979 600
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	43 736 600

OMBUDSMAN ONTARIO

L'Ombudsman de l'Ontario est un officier de l'Assemblée législative provinciale, indépendant du gouvernement et des partis politiques. Il a pour rôle de s'assurer que le gouvernement s'acquitte de ses obligations de rendre compte, en surveillant avec efficacité l'administration des services gouvernementaux. Le pouvoir d'enquête de l'Ombudsman est défini dans la *Loi sur l'ombudsman*.

Les gens peuvent communiquer avec le Bureau de l'Ombudsman pour porter plainte de nombreuses façons - en personne, par écrit, par appel téléphonique sans frais, par courriel ou au moyen d'un formulaire de plainte en ligne. Le Bureau fournit aussi sur son site Web (www.ombudsman.on.ca) des renseignements détaillés concernant ses activités et des enquêtes particulières, en anglais et en français.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2023-2024	Prévisions 2022-2023	Différence entre 2023-2024 et 2022-2023	Chiffres réels 2021-2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2301 Programme - Ombudsman Ontario	29 465 000	31 280 100	(1 815 100)	20 879 197
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	29 465 000	31 280 100	(1 815 100)	20 879 197
Total - Charges de fonctionnement	29 465 000	31 280 100	(1 815 100)	20 879 197
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	29 465 000	31 280 100	(1 815 100)	20 879 197
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	29 465 000	31 280 100	(1 815 100)	20 879 197

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301

L'Ombudsman est un fonctionnaire de l'Assemblée législative dont le mandat est énoncé dans la *Loi sur l'ombudsman*. L'Ombudsman promeut l'équité, la responsabilisation et la transparence dans le secteur public en enquêtant sur les plaintes et sur les problèmes systémiques qui relèvent de son mandat et en présentant des recommandations en vue d'améliorer l'administration des politiques, des programmes et des services publics.

L'Ombudsman mène des enquêtes sur des plaintes, dont elle décide du règlement, relatives aux ministères, sociétés, organismes, conseils, commissions et tribunaux provinciaux (hormis quelques exceptions), ainsi qu'aux services en français, aux services de protection de l'enfance, aux municipalités, aux universités et aux conseils scolaires.

En 2022-2023, le Bureau de l'Ombudsman a reçu quelque 25 000 plaintes. L'effectif approuvé du Bureau était de 186 ETP pour cet exercice.

SOMMAIRE - CRÉDIT (\$)				
POSTE	POSTE	Prévisions	Prévisions	Différence
N		2023-2024	2022-2023	entre
				2023-2024
				et
				2022-2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Ombudsman	29 465 000	31 280 100	(1 815 100)
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	29 465 000	31 280 100	(1 815 100)
	Total - Charges de fonctionnement	29 465 000	31 280 100	(1 815 100)
				Chiffres réels 2021-2022
				20 879 197
				20 879 197

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	17 310 300
	Avantages sociaux	4 137 000
	Transports et communications	1 520 500
	Services	5 666 800
	Fournitures et matériel	830 400
Total ©voter - Charges de fonctionnement		29 465 000
Total (Charges de fonctionnement) - Programme - Ombudsman Ontario		29 465 000



ISSN 0835-5576 (Imprimé)
ISSN 1718-7990 (En ligne)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023